

CHALLENGE CYCLO-CROSS du Team HBS

Article 1

Le Team HBS organise un challenge cyclo cross sur ses 2 épreuves dans les catégories suivantes :

- ✓ 1ère Catégorie
- ✓ 2ième Catégorie
- ✓ 3ième Catégorie

Tout concurrent prenant part à l'épreuve est censé connaître le présent règlement.

Article 2

Les épreuves sont ouvertes à tous les compétiteurs licenciés UFOLEP de France.

Le Challenge se dispute sur les 2 épreuves organisées par le Team HBS :

- ✓ **Dimanche 9 octobre : Samoreau**
- ✓ **Samedi 22 octobre : Bois le Roi**

Article 3

Sur chaque épreuve, les concurrents se verront attribués des points selon le barème ci-dessous. Le coureur ayant totalisé le plus grand nombre de points sera déclaré vainqueur. Pour prétendre au classement général, la participation aux 2 épreuves est obligatoire.

Place	Points	Place	Points
1	30	11	10
2	28	12	9
3	26	13	8
4	24	14	7
5	22	15	6
6	20	16	5
7	18	17	4
8	16	18	3
9	14	19	2
10	12	20 à ...	1

En cas d'ex æquo, c'est le classement de l'épreuve de Bois le Roi qui sera prépondérant.

Article 4

Les classements provisoires et définitifs du Challenge seront publiés sur le site du Team HBS ainsi que sur sa page facebook.

Article 5

A l'issue de l'épreuve de Bois le Roi, les 3iers de chaque catégorie seront récompensés.